



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 11 juin, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Date de la convocation :
5 juin 2020

Date d'affichage :
5 juin 2020

Objet

N° 20.06.11.01-004(1)
Formation des commissions
municipales et élection de
leurs membres

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Patrick DAUPHIN, Françoise CASTEL, Vincent LOBY, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Christian JOLY, Jihane THELU, Olivier PEANNE, Aurélie SOUBESE, Mikael CIMINO, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE

Absents : Dominique PERRON

Procuration : /

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22, Considérant qu'en application des dispositions du CGCT, le Conseil Municipal peut former des Commissions présidées de droit par Madame le Maire dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection des membres
 - Commission « Action sociale et solidarités »
 - Après élection, les membres sont :
 - Isabelle Labeyrie
 - Elisabeth Da Silva
 - Patrick Dauphin
 - Françoise Castel
 - Jihane Thélu
 - Florian Deygas
 - Aurélie Soubeste
 - Sébastien Teulé
 - Commission « Travaux et patrimoine communal »
 - Après élection, les membres sont :
 - Serge Viarouge
 - Patrick Bedat
 - Michel Castets
 - Sandra Tollis
 - Vincent Loby
 - Christian Joly
 - Mikael Cimino
 - Elodie Montero
 - Sébastien Teulé
 - Commission « Sécurité »
 - Après élection, les membres sont :
 - Serge Viarouge
 - Corinne Mancicidor
 - Michel Destenave
 - Christian Joly
 - Florian Deygas
 - Olivier Peanne
 - Sébastien Teulé
 - Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »
 - Après élection, les membres sont :
 - Isabelle Mainpin
 - Elisabeth Da Silva
 - Sandra Tollis
 - Sébastien Faissolle
 - Françoise Castel
 - Delphine Allègre
 - Elodie Montero
 - Mikael Cimino
 - Sébastien Teulé

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 11 juin 2020

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020



Feuillelet n° 1
Vu, le Maire

ID : 040-214003105-20200619-DELIB20_004_1-DE

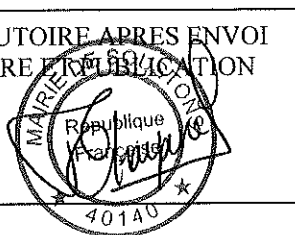
- Commission « Culture »
 - Après élection, les membres sont :
 - Isabelle Mainpin
 - Alain Caunègre
 - Corinne Mancicidor
 - Elisabeth Da Silva
 - Florence Catus
 - Delphine Allègre
 - Marion Guillaud
 - Elodie Montero
 - Olivier Peanne
 - Sébastien Teulé
- Commission « Sports »
 - Après élection, les membres sont :
 - Patrick Bedat
 - Isabelle Mainpin
 - Michel Destenave
 - Vincent Loby
 - Marion Guillaud
 - Mikaël Cimino
 - Aurélie Soubeste
 - Sébastien Teulé
- Commission « Citoyenneté »
 - Après élection, les membres sont :
 - Corinne Mancicidor
 - Isabelle Mainpin
 - Elisabeth Da Silva
 - Michel Destenave
 - Florence Catus
 - Delphine Allègre
 - Aurélie Soubeste
 - Florian Deygas
 - Olivier Peanne
 - Sébastien Teulé
- Commission « Communication »
 - Après élection, les membres sont :
 - Corinne Mancicidor
 - Isabelle Mainpin
 - Florence Catus
 - Delphine Allègre
 - Marion Guillaud
 - Elodie Montero
 - Mikaël Cimino
 - Sébastien Teulé
- Commission « Environnement »
 - Après élection, les membres sont :
 - Sébastien Faissolle
 - Jean Bouhain
 - Dominique Perron
 - Marion Guillaud
 - Jihane Thélu
 - Aurélie Soubeste
 - Mikaël Cimino
 - Elodie Montero
 - Sébastien Teulé

Il est précisé, en application de l'article L 2121-22 du CGCT :

- que ces commissions seront convoquées par Madame le Maire dans un délai de huit jours suivant leur nomination,
- que lors de cette première réunion les commissions désigneront un vice-président qui peut les convoquer ou les présider si Madame le Maire est absente ou empêchée.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 19/06/2020
Le Maire,



Soustons, le 16 juin 2020,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.